

Chantal Leclerc

Agente de recherche
Direction générale
de l'enseignement collégial

Afin de bien comprendre le contexte dans lequel se situe la question de l'intégration des minorités ethniques au collégial, il convient de rappeler certaines données de base sur la composition de l'effectif scolaire au collégial.

Combien d'élèves du collégial déclarent une langue maternelle autre que le français ou l'anglais ? Quelles sont ces langues maternelles ? Comment les allophones se comparent-ils aux francophones ou aux anglophones ? Se concentrent-ils toujours autant dans la région montréalaise ? Fréquentent-ils toujours davantage les cégeps anglophones ? Certains programmes les attirent-ils davantage que d'autres ? Note-t-on des différences dans la fréquentation scolaire des femmes et des hommes, selon leur langue ? Quelles indications peut-on tirer des données en provenance des ordres d'enseignement primaire et secondaire ? Comment les taux d'obtention d'un diplôme au collégial et les taux de passage du secondaire au collégial se comparent-ils d'un groupe linguistique à un autre ? On pourra trouver réponse à ces grandes questions en consultant le document diffusé récemment par la Direction générale de l'enseignement collégial : *La présence des minorités linguistiques au collégial*¹.

Le présent article se limitera à indiquer les limites des systèmes d'information actuellement à notre disposition et à dégager certaines tendances générales.



La présence des minorités linguistiques au collégial

Les limites des données disponibles

Au collégial, la seule variable dont nous disposons actuellement pour estimer l'importance démographique des communautés culturelles et pour décrire les caractéristiques de ces communautés est la langue maternelle définie comme la première langue apprise et encore comprise.

Étant donné le nombre non négligeable de personnes immigrées ou issues de minorités ethniques qui ont déclaré la langue française ou la langue anglaise comme langue maternelle, il faut souligner l'imperfection de cette variable qui entraîne donc une sous-évaluation importante de la pluriethnicité des effectifs scolaires.

Le système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC), source d'informations générales tout indiquée pour décrire les caractéristiques des élèves inscrits au collégial, ne fournit qu'une ventilation des inscriptions par langue maternelle en trois catégories : francophones, anglophones et allophones. Étant donné les variations extrêmes de comportements scolaires d'une minorité linguistique à une autre, cela ne suffit plus. Pour obtenir des informations plus fines, on a donc dû retracer la langue maternelle des élèves allophones inscrits au collégial à partir de leurs dossiers scolaires du secondaire.

Ce recours obligé au fichier du secondaire pose plusieurs difficultés, surtout lorsqu'on ne vise qu'à obtenir un portrait des effectifs. Parmi ces difficultés, mentionnons les proportions importantes de données manquantes (dues à la présence au collégial d'élèves dont la langue maternelle n'a pas été spécifiée lors de leur inscription au secondaire ou qui n'ont pas fréquenté un établissement d'enseignement secondaire au Québec).

Ceci implique que les données à notre disposition sont des données minimales, c'est-à-dire qu'il y a dans chaque groupe linguistique au moins autant d'élèves qu'on le dit, mais qu'il peut y en avoir davantage. Ceci signifie aussi que l'élimination des valeurs inconnues pourrait modifier la répartition des inscriptions par groupe linguistique.

Les grandes tendances²

La dernière décennie a été caractérisée par une diminution marquée de l'effectif scolaire en général, mais par une légère hausse de l'effectif allophone. De 1983 à 1989, quelque 1 700 élèves allophones se sont en effet ajoutés dans le réseau. On comptait, en 1989, 9 250 élèves allophones dans le réseau, ce qui représente 7,4 % de la population totale. 94 % des allophones se concentraient dans les cégeps de la région montréalaise, incluant les cégeps Montmorency à Laval, Édouard-Montpetit à Longueuil et le campus Saint-Lambert-Longueuil du collège régional Champlain.

Répartition et diversification

Au-delà de ces données générales et, somme toute, assez représentatives des tendances linguistiques générales au Québec, ce qui est relativement nouveau, ce n'est pas tant le nombre d'allophones ; c'est leur proportion croissante dans les cégeps francophones et c'est aussi la diversification de leurs caractéristiques ethno-linguistiques.

En rendant la fréquentation des écoles françaises obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, a transformé radicalement la composition ethnique des effectifs scolaires au préscolaire, au primaire et au secondaire. Quoique cette législation ne s'étende pas à l'enseignement

postsecondaire, on observe qu'une proportion accrue d'élèves de minorités linguistiques choisissent aujourd'hui de s'inscrire dans des cégeps francophones. Cette proportion était autour de 15 % en 1983, de 25 % en 1986, de 30 % en 1987 et de 35 % en 1988. En 1989, c'est près de 40 % des allophones qui fréquentent les cégeps francophones.

Deux tendances combinées permettent d'affirmer que ce mouvement, loin d'être passager, se maintiendra et s'accroîtra dans la prochaine décennie :

- Le mouvement vers les écoles françaises qui continue de prendre de l'ampleur au préscolaire, au primaire et au secondaire : de 1987 à 1989, on a enregistré un accroissement de 14 % du nombre d'inscriptions des élèves allophones au secteur français et une baisse de 12 % au secteur anglais ;
- L'influence déterminante de la langue d'enseignement du secondaire quant au choix de la langue d'enseignement au collégial : en 1986, plus de 8 élèves sur 10 choisissent d'étudier en français au collégial lorsque leur scolarité antérieure a été acquise en français³.

En 1989, les langues maternelles les plus souvent déclarées par les allophones au collégial sont, par ordre d'importance : l'italien (31,0 %), le grec (12,7 %), l'espagnol (7,6 %), le créole (6,0 %), le portugais (4,8 %), le vietnamien (3,9 %) et une langue autochtone (2,6 %) ; les langues non énumérées représentent 27,4 % des allophones.

L'examen des concentrations des élèves des différents groupes linguistiques dans les cégeps francophones et anglophones permet d'avoir une perception plus nuancée. Il révèle en effet que :

- l'effectif allophone des cégeps anglophones est toujours largement issu de communautés linguistiques installées au Québec depuis longtemps : ainsi, 91 % des élèves de langue maternelle grecque et 86 % des élèves de langue maternelle italienne se concentrent dans les cégeps anglophones ; pour les élèves de langue maternelle portugaise, cette concentration est nettement moins marquée, soit 52 % ;
- les cégeps francophones, pour leur part, accueillent les élèves issus de communautés implantées plus récemment

au Québec : on y retrouve 92 % des élèves de langue maternelle créole, 86 % des élèves de langue maternelle vietnamienne, 69 % des élèves de langue maternelle arabe et 68 % des élèves de langue maternelle espagnole.

Pour rendre compte de la diversification des caractéristiques ethnolinguistiques de l'effectif allophone au collégial, il convient d'examiner aussi les changements dans la distribution linguistique des allophones nouvellement inscrits au collégial depuis les trois ou quatre dernières années⁴. Ce qui frappe alors, c'est :

- la baisse du nombre d'élèves de langue maternelle italienne, la stabilisation relative de l'effectif de langue maternelle grecque et portugaise (plus concentré dans les cégeps anglophones) ;
- à l'opposé, les nombres d'élèves de langue maternelle créole, arabe, vietnamienne et chinoise (plus concentrés dans les cégeps francophones) qui se sont accrus.

Ces données mettent en évidence l'ampleur du défi que doivent relever les cégeps francophones de la grande région de Montréal pour ajuster leurs pratiques. La tradition et l'ensemble de facteurs combinés qui faisaient que les cégeps anglophones accueillent la très grande majorité des allophones a longtemps laissé le personnel des cégeps francophones étranger à la pluriethnicité qui marque aujourd'hui l'ensemble des rapports sociaux. C'est en très peu de temps que ce personnel est appelé à réviser certaines de ses pratiques et à développer de nouvelles compétences interculturelles. En outre, la diversification des caractéristiques ethnolinguistiques de l'effectif allophone qui se manifeste surtout dans les cégeps francophones, oblige à un questionnement nouveau sur l'interdépendance et l'influence nécessaires entre la culture majoritaire et les apports des différentes autres cultures, sur l'enseignement du français, langue seconde, à des classes linguistiquement hétérogènes ainsi que sur la prévention et la résolution positive de tensions interethniques.

Orientations et cheminements scolaires

Un regard sur les orientations scolaires des allophones révèle des profils fort différents selon les communautés lin-

guistiques. Par exemple : comparés aux francophones, les élèves de langue vietnamienne et arabe choisissent nettement davantage les sciences, mais boudent systématiquement les techniques humaines ; les élèves de langue italienne, grecque et portugaise font des choix souvent similaires à ceux des anglophones lorsqu'ils s'inscrivent en formation générale ; on remarque en outre que les créolophones constituent le seul groupe linguistique à se concentrer en techniques biologiques autant que les francophones et les anglophones. Quant aux choix selon le sexe, ils sont généralement plus traditionnels chez les allophones que chez les autres élèves.

Enfin, les informations dont on dispose concernant les cheminements scolaires par groupe linguistique sont les taux d'obtention d'une sanction d'études au collégial et les taux de passage du secondaire général au collégial. Bien qu'il ne s'agisse pas d'indicateurs de performance scolaire, on sait qu'ils sont en étroite corrélation avec les taux de réussite ou d'échec aux cours.

Après cinq ans d'observation, la recherche de la Direction générale de l'enseignement collégial sur la *Persévérance aux études*⁵ révèle que les allophones de la cohorte de 1983 ont été proportionnellement plus nombreux que les francophones à obtenir une sanction d'études, et cela autant en formation générale qu'en formation professionnelle. En formation générale, 68 % des allophones ont obtenu cette sanction comparativement à 64 % chez les francophones. En formation professionnelle, ces taux sont de 53 % chez les allophones comparativement à 48 % chez les francophones.

On remarque aussi que les allophones prennent légèrement moins de temps que les francophones pour décrocher un diplôme, malgré qu'ils soient plus nombreux à travailler à temps partiel.

Quant aux taux de passage du secondaire au collégial⁶, les calculs réalisés indiquent que les allophones, dans l'ensemble, affichent des taux assez comparables à ceux des francophones depuis 1986, et nettement supérieurs à ceux des anglophones.

En 1989, par rapport au taux de passage moyen de 63 %, les différents groupes linguistiques affichent toutefois des comportements très différenciés.

– Les élèves de langue maternelle chinoise et vietnamienne, malgré les difficultés qu'ils éprouvent à maîtriser la langue française, sont ceux pour lesquels on enregistre des taux de passage supérieurs à la moyenne d'environ 20 points.

– Les élèves de langue maternelle portugaise et créole, qui se classaient dans la moyenne avant 1989, se classent maintenant nettement au-dessous de cette moyenne, avec des taux respectifs de 54 % et de 55 %.

– Les élèves de langue espagnole affichent, depuis 1986, des taux de passage inférieurs à la moyenne ; ce taux était de 54 % en 1989.

– Enfin, les élèves de langue maternelle française se comparent tout à fait à l'ensemble des élèves allophones. De 1986 à 1989, la différence entre les taux a varié entre 0,1 % et 2,1 % en faveur des allophones.

Conclusion

Ces données sommaires contribuent à faire émerger des besoins de connaissances plus approfondies des réalités qu'elles recouvrent. Elles obligent à une remise en question radicale de certains préjugés sur les difficultés scolaires des allophones et confirment que les minorités linguistiques du collégial ne constituent pas un bloc monolithique et ne sauraient être considérées comme tel. ❏

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. LECLERC, Chantal, *La présence des minorités linguistiques au collégial*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1990.
2. À moins d'indications contraires, la population de référence est celle de l'ensemble des élèves inscrits au secteur public, à l'enseignement ordinaire, à un programme menant au diplôme d'études collégiales, à temps plein et à temps partiel.

3. LEVESQUE, M., PAGEAU, D., *La persévérance aux études. La conquête de la toison d'or ou l'appel des sirènes*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 1990, p. 109.

4. LEVESQUE, M., PAGEAU, D., *Op. cit.*, p. 262-269 et p. 308-314.

5. DALLAIRE, L. M., *Le passage du secondaire au collégial selon la langue maternelle*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, Direction de la recherche et du développement. Document inédit, 1990.

Le taux de passage est la proportion des élèves, inscrits en cinquième et sixième secondaire générale une année donnée, qui s'inscrivent une première fois au collégial l'année suivante. Il faudra référer au document de L. M. Dallaire pour connaître les limites et les considérations méthodologiques essentielles dans ce type de travaux.